



Département de l'Ain
Commune de PIZAY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 17/2025 du 04/06/2025 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS L'AGGLOMERATION DE PIZAY (01120)

Localisation : D22-Route de Bourg-en-Bresse / PIZAY

LE MAIRE DE PIZAY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée ;

VU la demande en date du 03 juin 2025 de la Société RAMPA TP LYON situé au Parc d'Activités Les Ayats 69390 MILLERY représenté par M. SAGE Romain (0645217091)

ARRÊTE

ARTICLE 1

Réglementation de la circulation faisant suite à la demande d'arrêté de police de la circulation et concernant le renouvellement du réseau humide sur la commune de PIZAY.

Localisation du site : D22 – Route de Bourg-en-Bresse

Permission de voirie antérieure : OUI Référence DPA-AV-2025-0769 du département de l'Ain

Description des travaux : Renouvellement du réseau humide

- Les travaux nécessitent la réalisation de tranchées sous chaussée pour le réseau

Réglementation :

- Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation
- Circulation alternée par feux tricolores
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds
- Itinéraire de déviation : Déviation des Poids-Lourds par la RD2 puis RD4 (se référer au plan de déviation en annexe)

La localisation de la voie concernée est **D22 – ROUTE DE BOURG-EN-BRESSE/01120 PIZAY**

Cette réglementation sera applicable à **partir du 03 juin 2025 pour une durée de 112 jours calendaires.**

ARTICLE 2

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par :

La Société RAMPA TP LYON situé au Parc d'Activités Les Ayats 69390 MILLERY représenté par M. SAGE Romain (0645217091)

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée. La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

ARTICLE 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire, Marc GRIMAND

La Société RAMPA TP LYON situé au Parc d'Activités Les Ayats 69390 MILLERY représenté par M. SAGE Romain (0645217091)

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

Fait à PIZAY, le 04 JUIN 2025

 Le Maire,

Marc GRIMAND



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803093546



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : SAGE Prénom : Romain
Dénomination : RAMPA TP Lyon Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Chez Sogelink
Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0 6 4 5 2 1 7 0 9 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : rampa-tp-lyon-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 33 + 43€ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : 33 + 80€
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D22 - Route de Bourg-en-bresse
Code postal 0 1 1 2 0 Localité : PIZAY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Renouvellement réseau humide
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 0 3 0 7 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 1 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 1 2 Date de début de réglementation 0 3 0 6 2 0 2 5
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Déviations des PL par le RD2 puis RD4 cf plan de déviation

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 0 3 0 6 2 0 2 5

Nom : CHABOUD Prénom : Sophie Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.08952597,45.88803029 5.08920834,45.88777936 5.08904523,45.88737609
5.08889929,45.88691905 5.08870185,45.8862738 5.0886203,45.88591533 5.08842714,45.88541047 5.08830696,45.88506095
5.08808805,45.88409604 5.0882855,45.88400343 5.08859025,45.88494146 5.08875765,45.88530293 5.08894651,45.8859213
5.0891182,45.88666812 5.0892856,45.88709828 5.08952597,45.88756578 5.08990798,45.88781969 5.08975346,45.8879108
5.08952597,45.88803029</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:
MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(45.888030 5.089526); (45.887779 5.089208); (45.887376 5.089045); (45.886919 5.088899); (45.886274 5.088702); (45.885915 5.088620);
(45.885410 5.088427); (45.885061 5.088307); (45.884096 5.088088); (45.884003 5.088286); (45.884941 5.088590); (45.885303 5.088758);
(45.885921 5.088947); (45.886668 5.089118); (45.887098 5.089286); (45.887566 5.089526); (45.887820 5.089908); (45.887911 5.089753);
(45.888030 5.089526);
```